

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 01 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/06/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; PIERI Pierre-Louis ; ELEGANTINI Murielle ; PAOLI Franck ; PAOLI Roxane ; FRANCISCI Lisa ; MURGIA Sandrine ; SUSINI Vincent ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique

Était absent : MICAELLI Marie-Luce ; ACHILLI Nadine ; GUIDICELLI Sébastien ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; ANGELI Filippu Antone ; BARBONI Toussaint ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ANDREANI-CASAMATTA Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ; ROSSINI Jean.

Était représenté :

MICAELLI Marie-Luce a donné pouvoir à PAOLI Franck
BARBONI Toussaint a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques
ACHILLI Nadine a donné pouvoir à PAOLI Christian
GAMBOTTI Marie-Pierre a donné pouvoir à FILIPPINI Marie-Laure
ANGELI Filippu-Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis
COLOMBANI Victoria a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL010719-01

OBJET : Délibération demande d'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

- Vu le rapport en date du 27 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :
- Vu "L'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ».

Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de notre assemblée.

Le projet qui vous est proposé aujourd'hui fait suite à une évolution des textes portant sur le fonctionnement des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 22
Absents : 11
dont représentés : 6

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

